AR PREFECTURE COMMUNE DE BONSON

006-210600219-20200630-192020-DE

Regu le 02/07/2020

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation	
26/06/2020	
Date d'affichage	
26/06/2020	
Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire

Présents: MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolorès

Secrétaire de séance : CASARA Lydie

Délib192020

Objet : Désignation des délégués titulaires et délégués suppléants du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel Régional des Préalpes d'Azur

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Le Parc Naturel mène une grande quantité d'actions en termes de transition écologique, de sensibilisation aux problématiques environnementales, de préservation et de soutien à l'agriculture et aux initiatives locale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants.

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.331-1 à 4, concernant la règlementation relative aux Parc naturels régionaux,

VU l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,

Le Maire informe le conseil municipal que :

Considérant que, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) regroupant 45 communes et 31 272 habitants sur un territoire de 88 944 hectares a été créé le 30 Mars 2012 et que le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est chargé de la mise en œuvre de sa Charte;

Considérant que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR met en œuvre la Charte du PNR en faisant réaliser toute action ou étude nécessaire et qu'il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires :

Considérant que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR est composé de :

- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Département des Alpes-Maritimes,

AR PREFECTURE COMMUNE DE BONSON

1006-21160 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chacun pour les compétences qui les concernent parmi ceux situés en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR,

• les Communes, chacune pour les compétences qui les concernent parmi celles situées en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR;

Considérant l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui précise la composition du Comité Syndical et qui stipule que :

- «le collège des communes adhérentes, disposant chacune d'une voix, désignent chacune d'elles un délégué titulaire et un délégué suppléant»,
- «chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente»,
- «le mandat des membres du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés» ;

Considérant le renouvellement des mandats municipaux lors des scrutins des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

de désigner :

Madame Sandrine GAIDON Déléguée titulaire au syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,

Monsieur Roland HUTTIER Délégué suppléant au syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN